

Maintien de ses taux d'imposition, baisse de son endettement, poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse : cette année encore, sa gestion rigoureuse permet à la commune de maintenir et développer ses services aux habitants sans grever leur budget.

Dans un contexte économique difficile, marqué par la baisse des dotations de l'Etat et la hausse des charges, le budget communal adopté le 8 avril dernier permet à Pechabou de concilier projection dans l'avenir et gestion quotidienne.

Un taux d'imposition parmi les plus bas du Sicoval

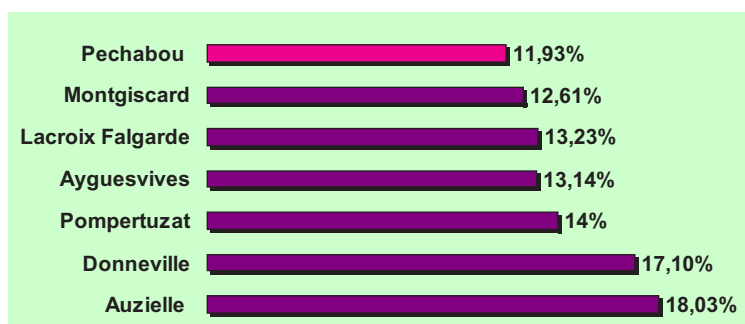
En 2012, le Sicoval augmentait ses prélèvements sur les ménages et les entreprises pour financer les services à la personne dont la gestion lui était transférée. Pour compenser cette nouvelle taxation intercommunale, les élus de Pechabou ont diminué le taux communal de la taxe d'habitation.

De même, le taux communal sur les propriétés foncières non bâties a été ramené à 53,14%. Bien que ces mesures aient représenté une diminution de ses recettes, sa situation financière saine a permis à la commune de poursuivre les projets adoptés.

Ces taux sont maintenus en 2013.

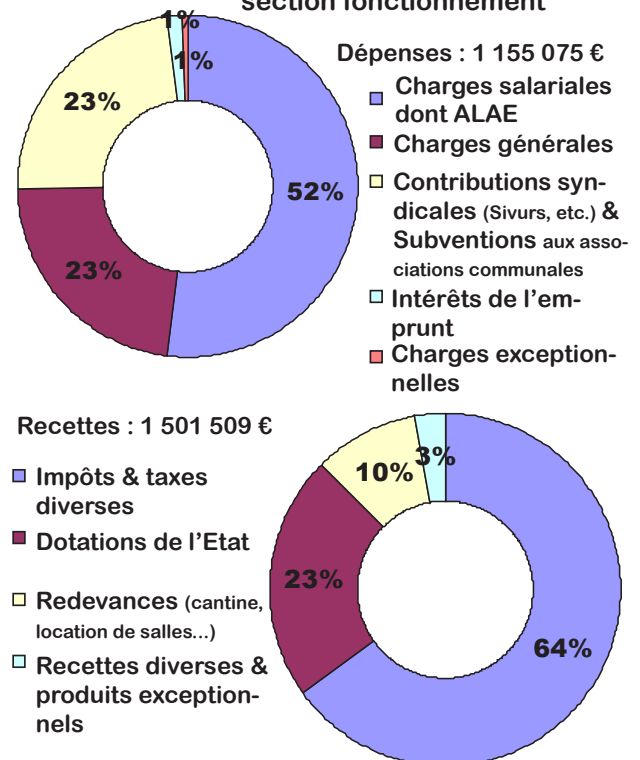
« **L**e taux communal de la taxe d'habitation est de 11,93%. C'est un taux historiquement bas pour la commune de Pechabou. »

Patrick Docteur,
conseiller municipal en charge
des finances



Taux de taxe d'habitation appliqués dans les communes avoisinantes comparables à Pechabou

Compte administratif 2012 : section fonctionnement



Une préoccupation sociale forte

En décidant de diminuer ses taux d'imposition - et donc ses recettes - la commune de Pechabou marquait sa volonté de préserver le budget des ménages.

En choisissant d'appliquer cette baisse à la taxe d'habitation, elle répondait également à une préoccupation sociale et un souci d'équité entre les habitants. En effet, des 3 ressources fiscales communales*, la taxe d'habitation est l'impôt le plus acquitté, et celui dont la base de calcul est la plus large. C'est aussi le seul prélèvement qui prenne en compte la situation familiale des contribuables et qui consente des abattements pour charges de famille et revenus modestes.

*Taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti

Un programme d'investissement soutenu

Depuis plus de 10 ans, en parallèle de sa politique de désendettement, la commune n'a cessé de développer ses équipements au service des habitants.

Les gros chantiers les plus récents (2008-2012) concernent notamment :

- la réhabilitation de la toulousaine existante en **médiathèque** (654 300 €), équipement en mobilier (70 000 €) et aménagement de ses abords (95 800 €)
- l'extension du **groupe scolaire** et la création d'un bâtiment pour l'ALAE (916 500 €), le remplacement de la chaudière de l'école élémentaire (17 800 €), le mobilier pour les écoles, l'ALAE et le restaurant scolaire (38 500 €)
- la revalorisation du **patrimoine architectural** du village: rénovation et mise en valeur de la salle des glaces (38 000 €), réhabilitation du hangar du cimetière (25 500 €), réfection de la toiture de la salle Poumirol (20 300 €), création du parking au centre du village (140 700 €)
- le développement des **aménagements ludiques** : aire de jeux devant la crèche (66 000 €), plateau multisport du square Guilhaumon (25 600 €)
- **équipements** au service des habitants : défibrillateurs (4100 €), équipements divers (15 500 €)
- **Travaux de voirie** (pool routier) 271 715 € (2007-2010)

*montants TTC

En 2012, les principaux postes ont été la poursuite des travaux de voirie et d'aménagement du centre du village démarrés en 2010 (166 100 € supplémentaires), l'installation d'une structure de jeux à l'école maternelle (13 200€), le financement de mobilier pour l'ALAE et le groupe scolaire (20 600 €) complétant les travaux d'agrandissement conduits l'année précédente.

« Tous les investissements réalisés depuis 2008 ainsi que les projets retenus pour 2013 ont été et seront réalisés sans recours à l'emprunt. »

Des efforts ont également été consentis pour développer l'offre ludique à destination des jeunes et des familles notamment : le parc du Merlet a ainsi été éclairé, équipé de structures de jeux pour un montant total de 58 000 €. Enfin, un monument du Souvenir a été érigé au centre du village (1 700 €)

Un endettement mineur

Depuis plusieurs années, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis à la commune de dégager des économies importantes : en 2012, son épargne brute s'élevait ainsi à 266 460 €. Réaffectés aux investissements, ces excédents ont ainsi permis à Pechabou d'autofinancer ses nombreux projets : **depuis 2004, la commune n'a pas recouru à l'emprunt.**

En 2011, notre capacité d'autofinancement - c'est à dire notre épargne disponible pour financer des projets - était de 289 €/habitant. En 2012, elle était de 137 €. Cette baisse s'explique par le fait que les dépenses de voiries doivent désormais être imputées en section de fonctionnement, ce qui diminue l'autofinancement.

De plus, le taux d'endettement par habitant n'a cessé de diminuer (voir le graphique ci-contre) : en 2013, il s'élève à 148 €/habitant, quand la moyenne régionale pour les collectivités de même strate que Pechabou atteint 743€ **

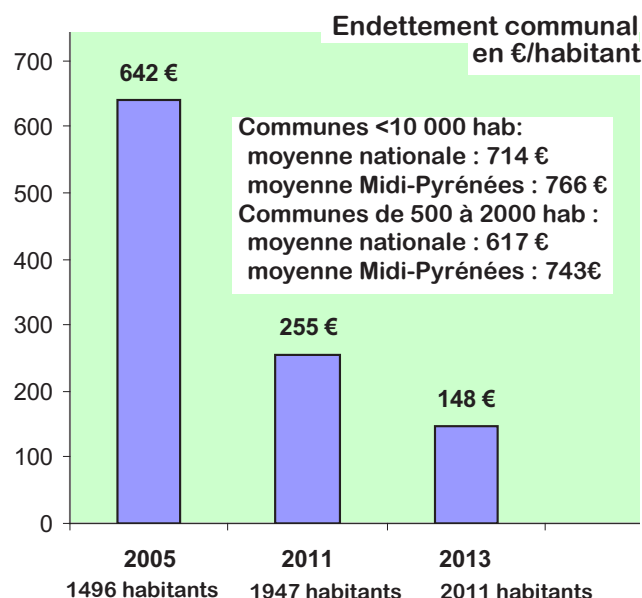


Monument du Souvenir
Centre du village



Structure maternelle

Aire de jeux devant la crèche



** Source : « Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2010 » ; document le plus récent mis en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur

« Dans le contexte économique actuel, caractérisé par la baisse des subventions et des octrois de prêts plus difficiles, notre faible endettement est un atout majeur.

Il nous permet non seulement de ne pas alourdir les prélèvements sur les ménages, déjà très sollicités, mais il augmente en outre les possibilités d'emprunt de la commune, lui donnant plus de latitude pour de futurs projets. »



Salle des Glaces

Les grands jalons du budget communal

Le budget d'une commune se divise en deux sections : fonctionnement et investissement. La partie « fonctionnement » couvre les dépenses engagées par une commune au quotidien (entretien des bâtiments communaux et écoles, salaires des agents municipaux...) ainsi que les recettes provenant des impôts locaux, des dotations et des redevances diverses (restauration scolaire...). La section investissement, quant à elle, prend en compte les dépenses nécessaires à la création d'équipements et à la mise en œuvre de projets municipaux, ainsi que les recettes attendues : subventions...

Chaque année, le Conseil municipal adopte un « budget prévisionnel », qui évalue chacun de ces postes. En fin d'exercice, un « compte administratif » est dressé : c'est le résultat des dépenses et recettes réellement effectuées.

Au-delà des obligations légales

Entre ces deux étapes, obligatoires - budget prévisionnel et compte administratif - la commune de Pechabou établit en outre des bilans intermédiaires, pour s'assurer que la gestion réelle coïncide avec les prévisions.

Ce lourd travail n'est pas obligatoire, mais il garantit une gestion rigoureuse et évite des « décrochages » qui grèveraient inutilement le budget des ménages.

De même, chaque année, l'équipe municipale provisionne une somme pour le remplacement de certains de matériels : cette technique comptable, appelée « amortissement », n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Pechabou l'a cependant adoptée afin de pouvoir contracter les achats indispensables sans pour autant alourdir ses dépenses.

Des subventions en net recul

Certains projets prévus l'an dernier ont dû être reportés en raison des incertitudes pesant sur les subventions attribuées aux communes : future mairie, salle des fêtes, zone sportive.

Les aides du Conseil Général notamment, qui pouvaient financer jusqu'à 40% d'un projet, ont été revues à la baisse, ce qui représente une perte importante pour les communes.

De plus, de nouvelles dispositions retardent l'exécution des projets : désormais, les travaux ne peuvent démarrer qu'une fois le dossier de subvention traité. Si ce calendrier n'était pas respecté, la commune perdrait le bénéfice des subventions attribuées.

Compte tenu de ces évolutions survenues au cours de l'année 2012 et dans un souci de bonne gestion financière des deniers communaux, les élus ont préféré différer certains investissements.

« La baisse des subventions oblige à une réflexion profonde pour concilier poursuite des investissements et sauvegarde des finances communales. »

Un budget fonctionnement maîtrisé

Les dépenses liées au bon fonctionnement des écoles et de l'ALAE sont en hausse - une somme qui s'ajoute aux investissements prévus cette année encore pour le groupe scolaire.

Par ailleurs, l'enveloppe de fonctionnement allouée à la médiathèque pour l'achat de livres, CD, DVD a elle aussi été majorée.

A ces augmentations décidées par le Conseil municipal s'ajoute notamment la hausse des charges patronales sur les salaires (+ 1,70%).

Au total, la section « dépenses » du budget de fonctionnement prévisionnel s'élève à 1 464 329 €, qui sera couvert par 1 479 405 € de recettes.

« En 2013, nous continuerons à développer le service aux habitants »



Médiathèque
Centre du village

Plus de 2 millions d'euros d'investissements en 2013

Les principaux projets budgétisés cette année se déclinent ainsi :

- Aménagement de la cour de l'école élémentaire et création d'une salle d'activités
- Installation de portails à l'école élémentaire et à l'école maternelle
- Acquisition d'un bâtiment situé à proximité du terrain de rugby. Il servira notamment à la vie sociale et associative du village.
- Réalisation de parkings rue de la Castagnère et rue Plein soleil
- Aménagements du cimetière
- Mise en sécurité du bâtiment de l'ancienne crèche

Enfin, les travaux d'aménagement de la RD 813 débiteront en mai. Comme le prévoient les nouvelles dispositions, ce chantier a été financé avant le démarrage effectif des travaux. La seule part communale s'élève à 540 000 €, dont le financement a été étalé sur 3 ans en section fonctionnement.

En conclusion ...

« La crise que connaît le pays touche chaque citoyen et chaque commune de France. La baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation des charges, l'inflation des normes et des ressources en berne sont des facteurs à prendre en compte dans la gestion financière de la municipalité.

Grâce au concours de chaque Pechabbolien(ne), nous avons résorbé l'endettement qui empêchait tout espoir et grevait le porte feuille de chacun.

Nos finances sont désormais saines, équilibrées. Ce résultat a été acquis tout en développant une politique d'investissement qui a doté notre village de nombreuses structures et permis la création de services au profit des usagers.

Aujourd'hui, notre endettement par habitant est faible, bien plus faible que la moyenne nationale ou par rapport à de nombreuses communes de notre agglomération.

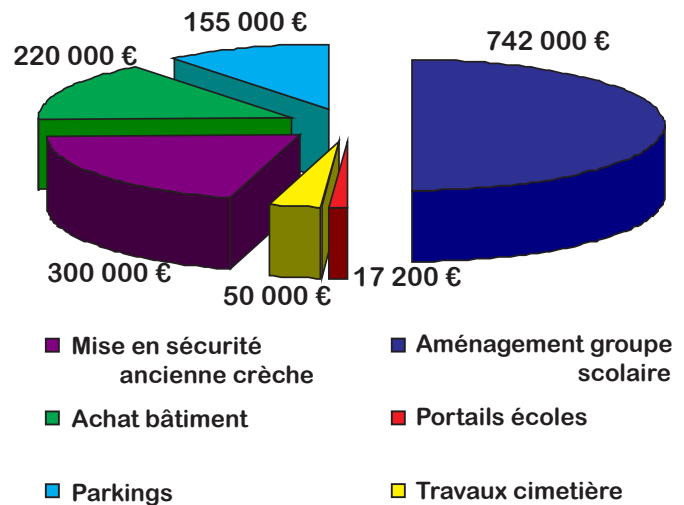
Cette politique de désendettement faite parallèlement à une politique d'investissement concrétise les efforts des Pechabbolien(ne)s et le bien fondé de notre politique financière.

Face à la crise, nous avons voulu accompagner les habitants en baissant notre taxe d'habitation et en la maintenant à un taux parmi les plus faibles des communes du Sicoval.

Le budget que nous avons voté cette année prend cependant en compte l'incertitude des 3 à 4 ans à venir - le temps que notre pays sorte de la crise.

Nous savons qu'il sera indispensable de faire aussi bien que possible avec moins d'argent. Nous devons aussi prendre en compte la baisse des dotations de l'Etat, ainsi que l'augmentation du chômage et la perte du pouvoir d'achat des ménages.

Budget prévisionnel 2013 section investissement : principaux projets



Tout en continuant une politique d'investissement nécessaire au bien vivre de chaque habitant, nous avons donc décidé de ne pas augmenter nos impôts locaux.

De tous les dossiers municipaux celui des finances est le plus important : c'est celui qui détermine les autres politiques à mener.

Parce que vous nous avez accordé votre confiance, nous vous assurons que nous continuerons nos efforts afin que chacun d'entre nous puisse profiter d'un village caractérisé par la sagesse de sa politique financière et sa qualité de vie agréable.»

Georges Karsenti, Maire